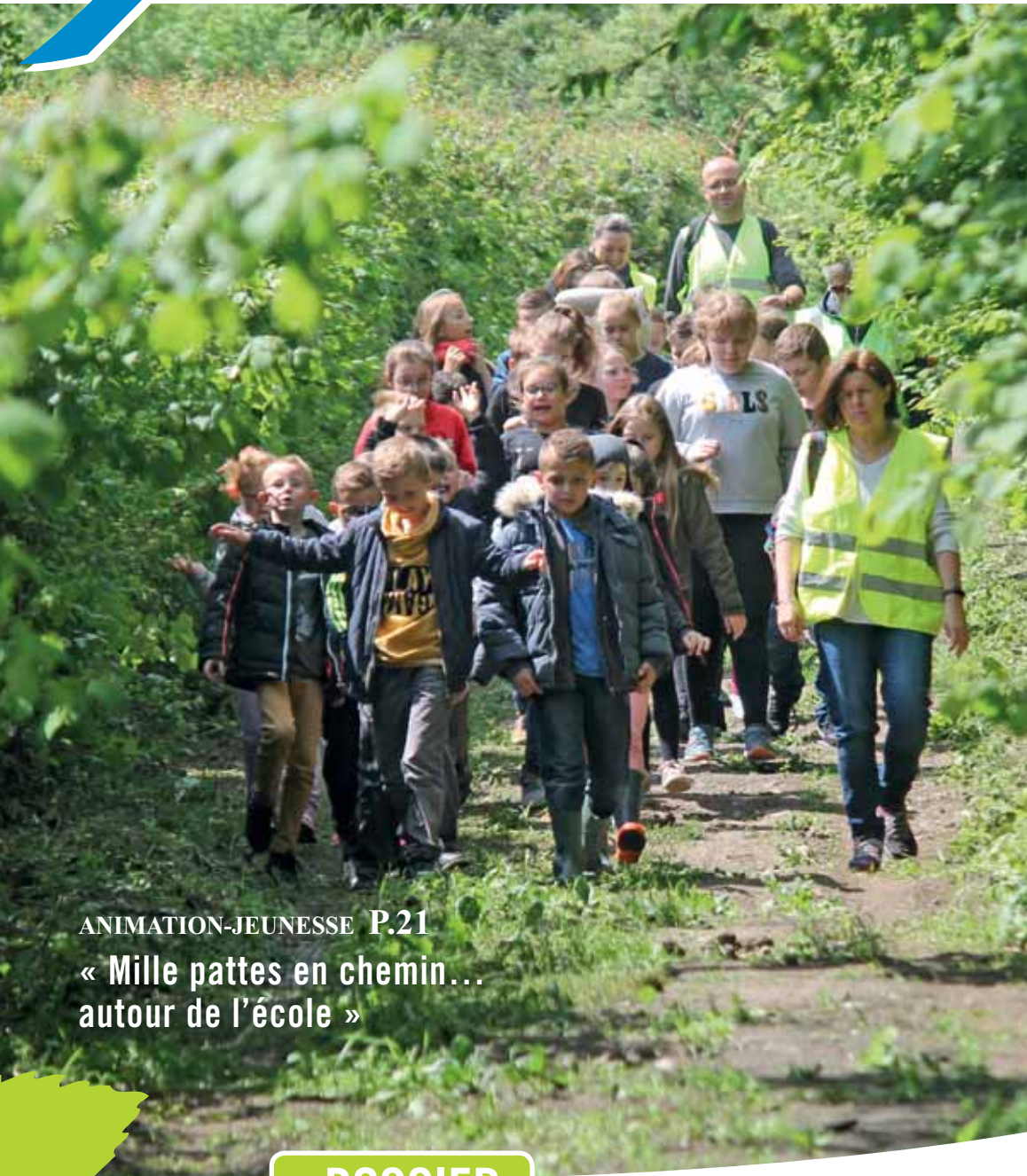


Anor infos



ANIMATION-JEUNESSE P.21
« Mille pattes en chemin...
autour de l'école »

> DOSSIER

Le 36. Quésaco ? P.11-13

EQUIPEMENTS
AMÉNAGEMENTS P.10

Extension de
l'Ecole
« Le Petit Verger »



ANIMATION
JEUNESSE P.20

My Péri'School





Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	page 4
Extraits des Conseils Municipaux	pages 5-6
Réception-Mise à l'honneur	pages 7
Equipements-Aménagements	pages 8-10
Le Dossier	pages 11-13
Information Population	pages 14-15
La vie locale associative	page 16
CCAS-Solidarité	page 17
Travaux	pages 18-19
Jeunesse	pages 20-21
Festivités passées	pages 22-23
Festivités à venir	page 24

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR
Tél. : 03 27 59 51 11
Site internet : www.anor.fr
Courriel : contact-mairie@anor.fr



Application mobile "My Anor" téléchargeable sur

Google Play



et App Store



Jours et horaires d'ouverture : le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30. Fermée le samedi.

Attention, durant la période estivale, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2019 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

Salle LOBET - Espace François Mitterrand-Rue Pasteur
Tél. : 09 62 68 31 58
Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr

Jours et horaires d'ouverture au public : le Mercredi de 15h à 18h et le Vendredi de 16h à 20h. Attention, durant la période estivale, la Bibliothèque sera **fermée du 05 août au 04 septembre 2019 inclus** (sous réserve de modifications).

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke
16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR
Tél. : 03 27 59 57 69
Courriel : si.anor59186@gmail.com

Jours et horaires d'ouverture au public : Mardi et Jeudi de 14h à 16h, Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Le samedi sur rendez-vous (*personnes à contacter* : M. Jean-Claude COUTURE au 03.27.59.60.93, M. Christian POINT au 03.27.59.56.91 ou M. Antoine WITWICKI au 03.27.57.47.20).

• Ouvertures/Fermetures en période estivale

BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS » (33 Rue Pasteur) : Fermeture du 22 août au 04 septembre 2019 inclus.

AUX DELICES D'OR (Mme Oriane TROCLET) : Fermeture du 05 au 25 août 2019 inclus.

CARREFOUR Contact : Ouvert aux horaires habituels (*ouvert tous les jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h*).

PHARMACIE DES FORGES : Ouvert aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h.)

BOULANGERIE RENAUX (1 Rue de Trélon) : Fermeture du 03 au 31 août 2019 inclus (*sous réserve de modifications*).

• A NOTER sur votre Agenda:



**Journée à la Mer
LE TOUQUET**

Organisée le **Mardi 20 août 2019** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au **vendredi 31 juillet 2019**.

80 places disponibles. Renseignements en Mairie au **03 27 59 51 11**.



UN BEL ANNIVERSAIRE POUR LA COMMUNE D'ANOR, 10 ANS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ.

CHÈRES ANORIENNES, CHERS ANORIENS,

On ne peut passer sous silence cet hommage rendu à la Commune d'Anor par l'ensemble des partenaires d'être engagée résolument dans la **protection et la préservation de l'environnement**.

Cela fait déjà 10 ans que nous militons concrètement au travers de très nombreuses actions autour du bocage, de l'eau, de la forêt, de la nature en général. N'en déplaisent aux quelques esprits chagrins mais **80 % des haies sont classées dans le PLU** (Plan Local d'Urbanisme), soit 143 kms, le petit patrimoine est protégé, l'assainissement non-collectif progresse, les chemins ruraux sont préservés et reconquis. Regardons avec fierté la richesse et la variété des abords de nos routes communales. Par ailleurs, nous restons vigilants et impliqués avec les différents services de l'Etat dans la gestion des parcelles retournées et l'utilisation des pesticides.



"Les chemins ruraux
sont préservés et reconquis..."

Notre intention n'est pas de mettre **Anor « sous cloche »** mais de lui donner de l'avenir au sens le plus noble.

Continuons de rendre notre Commune **attractive et dynamique**. Ce sont ces deux qualités qui nous permettent de puiser l'énergie indispensable à **valoriser l'image de la Collectivité** (les offices notariaux vous le confirmeront, Anor est une Commune prisée et recherchée). Nous avons, sur les vingt dernières années, gagné en population (presque 300 habitants) et de la 3^{ème} place, nous sommes passés à la seconde au niveau du territoire. Les opérations concrètes sur l'habitat existant, avant de s'intéresser aux nouvelles constructions ont payé, les quelques 150 façades restaurées ont apporté un regard différent...

Personnellement, je me suis attaché à reconquérir progressivement **tous nos quartiers ouvriers** et de faire de tous ces hameaux **des lieux de vie à part entière et considérés**. De Milour en passant par la Verrerie Noire, le Point du Jour, la Galoperie, la Verrerie Blanche, aucun secteur n'a été oublié. Certes, il faut du temps, il reste à faire mais le **challenge est pratiquement relevé**.

Relevée également cette volonté forte de permettre à **l'Ecole du Centre Le Petit Verger** d'être équipée de 3 nouvelles classes à la rentrée de janvier 2020. Ce n'était pas prévu au programme mais de donner la possibilité aux enfants et aux enseignants d'étudier en petits groupes de 12 en CP et en CE₁, nous a confortés dans notre choix.

Ce projet s'inscrit dans une **démarche participative** avec les enfants, les parents, les enseignants, l'Education Nationale, les Elus, l'architecte afin de lui donner **la résonance du 21^{ème} siècle**.

Par l'habitat, l'école, l'accueil, les services, la disponibilité, la dynamique, nous assurons **le « Bien vivre à Anor »**.

Avec vous, pour vous, nous restons à votre écoute. N'hésitez pas à utiliser les différents moyens mis à votre disposition (site internet/application mobile My Anor) pour nous contacter.

Bien sincèrement dévoué.

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
Président de la C.C.S.A.,



(décembre 2018 à mai 2019)

★ Bienvenue à

- Sacha GOMEZ
04/12/2018
- Gabin HOUSSET
12/12/2018
- Lylou BOUCHER
20/12/2018
- Lina QUEMENER
22/12/2018
- Paulyne BLYWEERT
14/01/2019
- Eléona LEFRANÇOIS
01/02/2019
- Alice FIÉVET DRANCOURT
03/02/2019
- Gabriel LECLERCQ
11/02/2019
- Charly ESCUTNAIRE
14/02/2019
- Léonie FRANÇOIS
27/02/2019
- Djulia ROGER RIOCHET
01/03/2019
- Lenzo PAPON
22/03/2019
- Xéna AUBERT
26/03/2019
- Louna MILLEVILLE
02/04/2019
- Elyne HENNECHART
05/04/2019
- Élina VAN DEN BUSSCHE
03/05/2019
- Lina HURBLAIN
07/05/2019
- Sam BEAUNÉ
20/05/2019
- Lino GILLIOT
29/05/2019



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | | | | |
|------------|-------------------------------------|------------|---------------------------------|------------|-----------------------|
| 03/12/2018 | Joël VANASSCHE | 07/02/2019 | Michel SALENGROS | 25/03/2019 | Marie-José LEBRUN |
| 02/01/2019 | Nadine MIDOUX | 14/03/2019 | Claude LEBLANC | 27/03/2019 | Yvon WINE |
| 15/01/2019 | Marie-José ESCODA
épouse GLARDON | 16/03/2019 | Françoise BRACQ
veuve POITTE | 02/04/2019 | Jean-Jacques CUVELIER |
| | | | | 04/04/2019 | Henri DEMARET |

★ Tous nos vœux de bonheur

- Quentin SALLANDRE
et Mélanie HELBECQUE 16/03/2019
- Benoît PAYEN
et Marina CAMUS 23/03/2019
- Sylvain BOURGEOIS
et Sabrina NAVAUX 20/04/2019
- Scott BENOIT
et Marie Gabrielle RAUZY 18/05/2019



★ Hommage à Paul PAPON, un passionné de cyclisme

Monsieur Paul PAPON

nous a quittés le 7 juillet 2018, jour du départ du Tour de France, dans sa 86^{ème} année. Il a fait sa carrière professionnelle à la Brasserie Waroquier (bien connue des anciens Anoriens), comme maître-brasseur pour terminer contremaître chez Pelfort, tout en assumant son service militaire en Algérie et en Allemagne. Passionné de vélo, il devient rapidement la « terreur » des pelotons en remportant quelques 38 victoires et de nombreuses places d'honneur.

En 1966, il remonte avec quelques amis le club cycliste l'UVA (l'Union vélocipédique anorienne), à qui il redonne des lettres de noblesse et de reconnaissance. Paul est apprécié pour sa gentillesse, son engagement, sa disponibilité à organiser (le 1^{er} Pas Dunlop), sa motivation sans faille.

Une de ses fiertés fût de participer aux 100 ans du Tour de France en 2003 à Paris sur le circuit des Champs Elysées. Au Grand Prix de Fourmies, il était le complice incontournable de Fernand COLETTE comme ardoisier.

Un très beau parcours que nous souhaitons mettre en évidence. Nous témoignons de toute notre sympathie et de notre reconnaissance à Madame Papon, à ses enfants, à ses proches.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale – PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 14 mars 2019 (extrait)

Finances, résultats et analyses examinés à la loupe !

Pédagogique et facile de lecture, grâce à la présence de nombreux graphiques, le rapport d'orientations budgétaires a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune.

Le rapport complet est consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique votre mairie - téléchargement ou directement à l'aide du lien ci-après : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/399.pdf>

Quant au résultat de clôture de l'exercice, il dégage un excédent de 2,3 M d'€ jamais atteint auparavant. L'affectation de ce dernier sur le futur budget 2019 permettra à la Commune de disposer de près de 5 M d'€ en tenant compte



des reports de 2018 pour la section d'investissement et de 608.430 € pour l'établissement de la partie fonctionnement.

Des subventions Départementales sollicitées !

La première concerne le financement du projet d'extension et de réorganisation structurelle et énergétique de l'école du Petit Verger, nécessaire aux dédoublements des classes de CP et de CE1. D'un montant global de 450.000 €, le projet prévoit une extension de près de 200 m² et 3 nouvelles classes avec une subvention sollicitée à hauteur de 50 %.

Cerise sur le gâteau, le bâtiment disposera d'une étiquette énergétique « A » et les toitures seront équipées d'une centrale solaire, d'une trentaine de panneaux photovoltaïques permettant à l'ensemble des salles et infrastructures municipales situés à proximité d'autoconsommés près de 9.000 kwh/an avec une économie à la clé d'environ 1.300 €/an.

La seconde sollicitation plus modeste concerne la création d'un verger « Hautes Tiges » composé de 15 pommiers pour la sauvegarde d'anciennes variétés fruitières dans le cadre de la collaboration avec le Parc Naturel de l'Avesnois pour un coût de près de 1.200 €. Ce dossier sera transmis auprès des services du Département pour des plantations à programmer dès l'hiver prochain.



En bref... Les autres décisions prises...

- Attribution de subventions de 2.333 € à l'association « Scènes de Méninges », de 200 € à l'association des Boucles Cyclistes du Sud-Avesnois et de 1.700 € au Football Club d'Anor – à l'unanimité
- Déclassement et aliénation d'un terrain situé rue du Marais à Mme FONTAINE Danielle – favorable à l'unanimité
- Acquisition de parcelles de terrain à la SA d'HLM l'Avesnoise et à Mme et M. LECURU Jacques – rue du Petit Canton – favorable à l'unanimité
- Cession de la maison d'habitation située au 31 rue de la Verrerie Blanche à M. CORNET Didier – favorable à l'unanimité
- ONF Programme de travaux sylvicoles pour l'année 2019 sur les parcelles de bois communaux – favorable à l'unanimité
- Vente en bloc et sur pied des coupes de bois en forêt communale au titre de l'année 2019 – favorable à l'unanimité
- Report de la date de transfert au 1er janvier 2026 des compétences eau et assainissement à la CCSA – favorable à l'unanimité
- CCSA Débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi – favorable à l'unanimité
- CCSA Avis sur la restitution des compétences voirie et politique du logement social aux Communes – favorable à l'unanimité
- Vœu d'opposition à la présence d'animaux sauvages dans les cirques et tous les spectacles et Motion de soutien au maintien du Fonds Européens d'Aide Alimentaire aux plus démunis (FEAD) – favorable à l'unanimité
- Communication du suivi des subventions, des différentes informations et remerciements

Flashez le code
à l'aide de votre Smartphone
pour accéder au Procès-verbal complet





Séance du 11 avril 2019 (extrait)

2019, un budget d'investissement record de 5,8 M d'€



Cette année encore l'investissement de la Commune

est presque triplé par rapport à la moyenne des années précédentes pour permettre la finalisation des 2 projets phares du mandat : LE 36 véritable médiathèque multifonctionnelle aux normes HQE et la requalification de la friche de la Verrerie Blanche en EcoQuartier récemment labellisé étape 2 par l'Etat.



Record, c'est également le qualificatif qui pourrait être utilisé pour la nouveauté de ce budget primitif 2019 puisqu'en 5 mois le projet d'extension et de réorganisation structurelle et énergétique de l'école du Petit Verger a été bouclé ! Les travaux vont d'ailleurs pouvoir démarrer dans quelques jours pour ce bâtiment passif qui produira plus que ce qu'il consomme.

On retrouve la traduction de cet effort dans la section de fonctionnement de ce même budget avec une baisse quasi généralisée des dépenses, quelques hausses de recettes sans augmentation des taxes ménages mais surtout avec la fonte de l'excédent reporté correspondant à l'utilisation du bas de laine communal, mobilisé pour le financement des

projets d'investissement.

Anor, candidate au label « Ici je mange local » pour sa restauration scolaire !

Dans le prolongement de la charte d'engagement signée avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour « des produits régionaux dans nos cantines » en 2018, le Conseil Municipal vient d'approuver une nouvelle charte intitulée « Ensemble pour développer l'approvisionnement local » initiée par la Région, le Département, la Métropole Européenne de Lille et l'association des Maires du Nord.

Anor confirme donc son attachement aux producteurs locaux et candidate au label « Ici je mange local » avec près de 30 % d'achat en approvisionnement local pour la confection des repas des enfants.



En bref... Les autres décisions prises...

- Attribution des subventions 2019 aux associations anoriennes – à l'unanimité
- Attribution des subventions 2019 aux associations extérieures à la Commune – à l'unanimité
- Attribution de subventions à l'association L'Envol de 1.519 € de fonctionnement et 1.000 € exceptionnels – à l'unanimité
- Demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France pour l'équipement mobilier, numérique et informatique, et la constitution des fonds et collections pour LE 36 – à l'unanimité
- Fédération nationale des Communes Forestières : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune – à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades : attribution de subventions municipales pour les travaux de Mme LEROY rue du Petit Canton – à l'unanimité
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal permanent – suppression de 18 postes – à l'unanimité
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal permanent – création de 3 postes – à l'unanimité
- Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN – à l'unanimité
- Communication du suivi des subventions, des différentes informations et remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





FETE DU TRAVAIL REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Lors de la cérémonie de la Fête du Travail du mercredi 1^{er} mai 2019, Madame Joëlle BOUTTEFEUX, 1^{ère} Adjointe au Maire a procédé à la remise des **diplômes de la médaille d'honneur du travail**. Cette année, **14 diplômés** ont été mis à l'honneur.



La médaille « **échelon Argent** » pour **20 années** de service a été décernée à **Mme Nadine DUC née NOIRET**, bobineuse à la Corderie Houzé de Trélon, à **Mme Laurence FOUQUART née DUFRANNE**, Employée libre-service à Auchan Hirson, à **Mme Sophie PAGLICCIA**, Psychologue à l'Association Traits d'Union de Trélon, à **M. Freddy PAGNIEZ**, conducteur polyvalent à Canelia Petit-Fayt Beurre de Petit-Fayt, à **M. Frédéric PETIT**, ouvrier de chaîne d'abattoir au Groupe Bigard de Feignies, à **M. Johan PICQUE**, mécanicien à Eiffage de Clairfontaine.

Ont reçu la médaille « **échelon Vermeil** » pour **30 années** de service : **M. Bruno SANSON**, éducateur spécialisé à l'Association Traits d'Union de Trélon, et à **M. Vincent WILLIAME**, responsable magasin au sein des Aciéries et Forges d'Anor.

La médaille « **échelon Or** » pour **35 années** de service a été décernée à **Mme Catherine TUTIN née DAUCHY**, agent de maîtrise mécanicienne à G.I.A de Fourmies, et à **M. Jean-René FOLATRE**, opérateur Senior au sein de Maubeuge Construction Automobile.

Enfin, ont reçu la médaille « **échelon Grand-Or** » pour **40 années** de service : **Mme Martine DEGARDIN née ENSERET**, agent poly-compétent à la Société A.M.L Systems d'Hirson, à **Mme Chantal LEFEVRE née DUBUS**, piqueuse qualifiée mécanicienne à G.I.A de Fourmies, à **Mme Brigitte WAIRY née PAPON**, employée en pharmacie à la Pharmacie des Forges d'Anor, et à **M. Daniel DROUARD**, ouvrier à la Société Comptoir des Calcaires et Matériaux de Wallers-en-Fagne.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.

Une médaille et une reconnaissance bien méritées pour JACQUES CRISTEL !



D'une discrétion notoire mais d'une efficacité remarquable, il est toujours disponible, toujours prêt à rendre service, **il symbolise et représente parfaitement les valeurs du bénévolat**. Ardennais de souche, né à Rocroi en 1952, il est arrivé à Anor en 1967 et vous l'avez peut-être déjà aperçu ou croisé à bord de ses voitures anciennes qu'il bichonne avec passion. Bénévole engagé, il est impliqué dans de nombreuses associations : le syndicat d'Initiative mais également au sein de la Communauté Emmaüs. La philatélie lui prend aussi du temps car il aime collectionner les timbres.

Il voue au patrimoine Anorien une véritable passion et dispose d'une connaissance et d'une richesse de documents particulièrement impressionnantes. Il la partage d'ailleurs volontiers et de manière tout à fait désintéressée notamment au travers des récents échanges pour la valorisation de la mémoire ouvrière au sein du futur Ecoquartier de la Verrerie Blanche.

Vous l'avez peut-être reconnu, il s'agit de Jacques ... Jacques CRISTEL. C'est la raison pour laquelle, M. le Maire a souhaité l'honorer en lui remettant la **médaille de la Ville d'Anor** lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier " Jacques a rendu et continue à rendre d'immenses services à la Ville d'Anor par ses recherches, pour ses témoignages, par ses collections qu'il met à disposition ou qu'il donne ".

Un merci à lui !



LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN ET PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ : LE BON ÉQUILIBRE ET LE PARI GAGNÉ DU PLU D'ANOR !

Approuvé depuis juin 2016, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document opérationnel et stratégique qui définit le projet global d'aménagement d'Anor. Il organise le développement en fixant les règles d'urbanisme, les différentes zones et les prescriptions architecturales. Il est le garant de l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable. C'est particulièrement le cas pour le travail réalisé à Anor au regard de l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres de la CDPENAF (Co), du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui "salue la décision du conseil municipal d'engager l'élaboration d'un document d'urbanisme qui favorise un développement maîtrisé du territoire communal" et enfin des services de l'Etat qui déclarent constater "que le parti d'aménagement que vous avez souhaité retenir arrive à concilier l'ensemble de ces enjeux grâce notamment au choix d'un développement démographique mesuré et d'une reconquête des friches et des dents creuses permettant de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels."



Ce dernier, permet concrètement de sauvegarder, de protéger et de valoriser les spécificités de la commune et notamment son maillage bocager (143 kms protégés soit 80% de l'ensemble) qui fête d'ailleurs aujourd'hui ses 10 ans de protection grâce à la décision du conseil municipal prise en 2009, mais également le petit patrimoine religieux et certains immeubles bâtis au-delà du dispositif de subventions de 30% accordé aux propriétaires souhaitant rénover leur chapelles ou bien encore leurs façades.

L'ensemble des plans de zonage, des différents règlements sont consultables en Mairie mais également en ligne sur le site de la commune rubrique votre Mairie puis Urbanisme. Si vous souhaitez réaliser des travaux et selon l'importance de ces derniers, il vous faudra déposer un permis de construire ou une déclaration préalable. Pour vous aider dans vos démarches, les services municipaux ont

regroupé et mis à votre disposition les formulaires nécessaires et des exemples concrets et pratiques pour vous faire gagner du temps et vous apporter bon nombre de conseils.

Les différentes annexes du PLU d'Anor vous permettent de prendre connaissance de plusieurs documents particulièrement intéressants et notamment :

- Un extrait du guide restaurer et construire dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui aborde les différentes implantations, le relief, l'orientation, les points de vue ou bien encore les différentes insertions des bâtiments,
- Un glossaire particulièrement détaillé et pédagogique,
- Et une palette végétale listant les essences locales pouvant être plantées pour la constitution de haies de manière isolée ou bien encore une liste de fruitiers haute tige de variétés régionales pouvant être recommandés avec également bon nombre de réponses aux questions que vous pouvez vous poser : quand planter ? Quel type de haies (libre fleurie, taillée au cordeau, champêtre, bocagère, basse avec arbres têtards, haute brise-vent ou encore à petits fruits) ? Quelles distances de plantations ? etc...

Il n'y donc plus qu'à ... !

STATIONNEMENT GÊNANT - RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



Depuis le 30 juin 2015, tout **stationnement** est considéré comme **gênant** à partir du moment où il a lieu **sur un passage piéton, un trottoir ou une piste cyclable**. Ce stationnement gênant peut donner lieu à une amende d'un montant de **135 euros**.

Un travail en concertation avec la Gendarmerie de Fourmies fait remarquer le problème récurrent des stationnements aux abords des écoles. **La sécurité de nos enfants sera une priorité**. Les services de gendarmerie effectueront des contrôles réguliers. Soyez vigilants et responsables !

LA SECURITE A PROXIMITE ET SOUS LE PONT DE LA RUE D'HIRSON

Question : Monsieur le Maire, Anor a la particularité d'avoir trois ponts sur les axes départementaux, deux ont été aménagés. Il restait celui de la Rue d'Hirson ! Quelle a été votre implication pour gérer la sécurité ?

Jean-Luc PERAT : « Vous avez raison, nous avons réussi le challenge il y a quelques années avec la collaboration de la SNCF, de Réseau Ferré Français, du Département du Nord, de la Carrière de Wallers (le 2^{ème} pont privé) de reconstruire les deux ponts sur la Rue de Fourmies, Rue Gabriel Péri, avec une prise en considération de la largeur et de la hauteur. Aujourd'hui ces deux ouvrages d'art sont bien intégrés et apportent toute la satisfaction possible, notamment avec la hauteur.

Ma hantise a toujours été le Pont de la Rue d'Hirson, notamment par rapport à l'étroitesse de la voirie et des passages-piétons avec la proximité immédiate de l'école Daniel Vincent.

Pendant de nombreuses années, j'ai milité auprès du Département pour la reconstruction ou un forage en talus. Les restrictions financières n'ont pas permis d'aboutir et avec le Département nous avons opté pour un autre dispositif de la **circulation alternée** ».



Question : C'est-à-dire ? Quels sont les avantages ?

Jean-Luc PERAT : « Cela veut dire qu'il n'y a plus qu'une seule voie de circulation sous le pont de la Rue d'Hirson, gérée par des **« feux intelligents »** en alternance.

Vous patientez quelques instants et vous passez sans avoir à croiser un autre véhicule en sens inverse (les Rues de la Verrerie Blanche et du Chemin Latéral sont également intégrées au dispositif). Les véhicules et notamment les poids lourds sont recentrés par rapport à l'arche du pont.

Mais surtout, la valeur ajoutée, c'est la **largeur du trottoir de 1,40 m pour les piétons** (enfants de l'école, les mamans avec poussettes, les utilisateurs occasionnels...) ».

Question : Quelles ont-été les réactions après travaux ? Quel coût pour la Commune ?



Jean-Luc PERAT : « Les réactions sont unanimes de satisfaction à tous les niveaux. Les piétons se sentent en totale sécurité et apprécient ce trottoir adapté avec une vitesse des véhicules sous le pont fortement ralentie.

Quant aux automobilistes et poids lourds, le passage alterné apporte confort et sécurité.

Le coût pour la Commune d'Anor correspond à 30% soit 63.000 €. Le Département du Nord prenant en charge la différence.

Nous avons, je le pense, œuvré de concert avec le Département, que je remercie très sincèrement, pour le bien-être et la sécurité de nos concitoyens. Une très belle réussite !

EXTENSION DU PETIT VERGER : UNE ÉCOLE PASSIVE ET UN PROJET PARTAGÉ !



le groupe projet lors d'une séance de travail

L'école du Petit Verger, classée en REP, est à ce jour à saturation de ses capacités d'accueil (170 élèves) malgré les efforts d'investissement consentis par la Ville d'Anor pour faire face aux dédoublements des classes de CP déjà effectifs depuis la rentrée 2018 mais également pour ceux annoncés des classes de CE₁ qui obligent la commune à engager très rapidement des travaux (non prévus initialement) afin de permettre une réorganisation de l'école et répondre aux nouveaux besoins induits par ces modifications.

La commune convaincue par les bienfaits de ces mesures qui contribuent à plus de réussite scolaire et à réduire les inégalités sociales, a donc engagé le dossier de réorganisation structurelle

mais également énergétique de l'école en s'appuyant sur la proximité immédiate de nombreuses infrastructures municipales.

En effet, et à l'instar de la construction de la centrale solaire d'autoconsommation installée à l'intérieur de l'Espace François Mitterrand qui sera prochainement inaugurée, la commune a souhaité réaliser une toiture de ce type en capacité de pouvoir répondre en partie aux consommations d'électricité de l'école mais également des salles et infrastructures municipales proches du périmètre de l'école.

C'est en quelque sorte joindre l'utile, de l'extension de l'école et de ses toitures, à l'agréable - idée des circuits courts de l'énergie. D'une puissance de 9 kWc la centrale solaire permettra de produire 8.964 kWh et de réduire les factures d'électricité de l'école mais également des salles et infrastructures municipales. L'extension de l'école est passive car elle produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera !



L'extension de 196 m² pour 3 classes constitue une réponse adaptée et pertinente à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants grâce à la réalisation de classes modernes permettant l'utilisation des nouvelles technologies et des différentes façons d'enseigner au travers d'une organisation spatiale et "revisitée" de la salle de classe. Une amélioration de l'environnement pédagogique en perspective qui permettra également de disposer de micro-espaces pour un travail seul ou en groupe. Encadrés par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) les enfants de CM₁ et CM₂ ainsi que leurs enseignants participeront activement au choix de l'aménagement de l'espace naturel (biodiversité, plantations,...).

Montage de dossiers et chantier réalisés en un temps record pour une livraison prévue fin décembre soit une petite année !

Remerciements :

La commune souhaite remercier bien sincèrement le groupe projet constitué pour leur travail : 2 enseignants de l'école du Petit Verger Anthony ORTEGA Directeur et Claudine STRASEELE enseignante, 2 élèves Léna ARDOISE et Théodore WALGRAF, 2 représentants des parents d'élèves Antoine WITWICKI et Laurent NACHBAUER, la représentante de l'EN Frédérique MAHOUDEAUX DDEN de l'école, 2 élus Jean-Luc PERAT, Maire et Joëlle BOUTTEFEUX, 1^{ère} Adjointe au Maire et Députée suppléante, l'architecte Julie GODEFROID et Samuel PECQUERIE, DGS en charge du projet, ainsi que les financeurs l'Etat dans le cadre de la DETR et le Département du Nord dans le cadre de son dispositif Villages et Bourgs, le PNRA et le CAUE pour l'aménagement de l'espace naturel.



LE 36 : UN LIEU, UNE PARENTHÈSE POUR TOUS CEUX QUI ONT 36 CHOSES À FAIRE ET QUI RISQUE DE VOUS EN FAIRE VOIR DE TOUTES LES COULEURS ET PEUT-ÊTRE MÊME ... 36 CHANDELLES ?

COMMENCER CES QUELQUES LIGNES AVEC CES "JEUX DE MOTS" EST UN BON DÉBUT POUR INTRODUIRE LE SUJET ET RÉSUMER CE QUE L'ON VA BIEN POUVOIR TROUVER OU FAIRE DANS CE TOUT NOUVEAU LIEU IMAGINÉ ET PROPOSÉ PAR LA COMMUNE, CAR EN EFFET, IL SERA BIEN QUESTION DE "MOTS" AVEC LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET LA BIBLIOTHÈQUE MAIS ÉGALEMENT DE "JEUX" AVEC UNE PREMIÈRE POUR ANOR L'OUVERTURE D'UNE LUDOTHÈQUE !

Mais ce n'est pas tout. Vos enfants pourront bénéficier, dans ces nouveaux espaces, des **prestations périscolaires** (garderie du matin et du soir et animation le temps du midi) et du **centre de loisirs** (mercredi matin et vacances scolaires), vous pourrez y être accueillis pour vos **démarches sociales** et formés pour vos **démarches administratives numériques**. Il vous sera également possible **d'y chanter** au sein de la chorale si vous le souhaitez et de participer à **différents ateliers** animés par le monde associatif. Bref **un véritable lieu de vie et d'échanges** ouvert à tous et tourné vers **la culture et la connaissance** va bientôt renaître au travers d'une réhabilitation soignée et aux normes actuelles dans cet ancien bâtiment des années 20 autrefois école maternelle, bien connu des



Anoriens.

En effet, pour promouvoir **l'accès à la culture** pour tous, améliorer les conditions d'accueil des usagers, mettre aux normes d'accessibilité dans un cadre résolument tourné vers l'avenir et favorisant les relations intergénérationnelles, les échanges, la commune a imaginé un concept permettant d'apporter une réponse innovante aux différentes problématiques rencontrées : la **création d'un équipement multifonctionnel**, un **lieu de vie** et

d'échanges intergénérationnels, un **lieu de découverte des connaissances**, un **véritable centre de services et d'activités** en direction de la jeunesse, grâce au regroupement de plusieurs services.

En bref, **un concept innovant** pour le décloisonnement des fonctions culturelles, sociales et éducatives autour d'une médiathèque.



Comment ? D'abord par un lieu ouvert et intergénérationnel ; un lieu où les collections et les actions sont pensées avec les partenaires et les habitants mais aussi par l'engagement de l'équipe autour de la notion même de service public.

Avec plus de 720 m², répartis sur 3 étages, ce vaste bâtiment implanté au cœur de la commune bénéficie d'une réhabilitation qui répond aux normes **HQE Haute Qualité Environnementale et d'un niveau de rénovation BBC** (Bâtiment Basse Consommation) pilotée par l'équipe d'architectes de l'Agence Sakariba. La comparaison des estimations de consommations avant et après réhabilitation devrait permettre une **réduction de la facture énergétique globale** (eau, gaz et électricité) de près de 50% soit une économie de 3.950 €/an.

Cette économie atteindra même 80%



soit plus de 5.000 € pour les seules dépenses de chauffage au gaz naturel compte tenu de l'isolation très performante et du niveau d'étanchéité à l'air du bâtiment. Largement ouvert sur l'extérieur, LE 36 offrira de nom-

breuses transparences vers l'espace public, entièrement reconfiguré à l'occasion, avec de nouveaux cheminements piétons et aménagements paysagers qualitatifs.



Grâce à sa gestion rigoureuse et à la mise en œuvre de sa stratégie financière, **Anor dispose du budget nécessaire à la réalisation de cette lourde réhabilitation** de 1,9 Md € H.T. et en assure le financement grâce

à de **nombreuses subventions obtenues** : 74% représentant 1,3 Md € au regard des 9 dossiers réalisés. **Un grand merci aux partenaires financiers** qui soutiennent et accompagnent cette opération et notam-

ment aux services de l'Etat – la DRAC des Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté de Communes Sud Avesnois et la CAF du Nord.

UN NOM : LE 36 MAIS POURQUOI ? POUR DE MULTIPLES RAISONS ! ON VOUS LES EXPLIQUE.

Tout d'abord, son adresse située au 36 de la rue Pasteur, ses 3 niveaux et 6 fonctions : médiathèque / ludothèque – centre de loisirs et d'animation jeunesse – permanences sociales – espace pour la chorale et la vie associative – lieu de culture et d'exposition et espace de co-working et de formation au numérique, son lien avec l'année 36 synonyme de premières vacances pour bon nombre d'ouvriers, sa référence au polar et son mythique 36 quai des orfèvres, son clin d'œil à de nombreuses expressions comme les 36 chandelles, tous les 36 du mois, ou bien encore 36 choses à faire ! **Il n'y avait donc pas 36 solutions pour trouver un nom à ce bâtiment offrant une multitude de services.**

Une petite révolution organisationnelle mais également horaire car **les créneaux d'ouverture seront multipliés par près de 5** comparés aux précédents. Ces derniers passeront donc de 7h/semaine à **33h30 avec 2 jours d'ouverture non-stop de 9h à 20h le mercredi et le vendredi, 3 matinées par semaine mardi, jeudi et samedi matin de 9h à 11h30 et une après-midi le jeudi de 15h à 18h.**

Les élèves des 4 écoles de la commune pourront y être accueillis 1 fois/mois pour l'ensemble des 22 classes de la

commune à raison de 5 classes par mardi.



La place du numérique à l'intérieur des locaux du 36 sera également bien représentée tant dans sa partie gestion avec les portiques, consoles, automates et puces RFID facilitant les prêts et retours des différents titres que dans sa partie mise à disposition du public et des différents utilisateurs avec plusieurs ordinateurs et tablettes.

Vous pourrez y trouver des abonnements presse et magazines quotidiens, plus de 4.500 titres dont 1.900 totalement nouveaux, 300 CD et 150 DVD au total que vous pourrez consulter sur place autour d'un café ou emporter sous forme de prêt. Si vous souhaitez avec la **carte médi@pass, totalement gratuite proposée par le réseau de lecture publique transfrontalier (CCSA)** et grâce à la navette électrique qui circule plusieurs fois par semaine, vous pouvez **emprunter ou réserver** des documents dans l'une des 9 médiathèques du territoire, et les redéposer où vous le souhaitez.

Sur l'ensemble du réseau, ce sont près de 65.000 titres différents (54.000 livres, 3.500 DVD, 4.500 CD) qui sont empruntables. Pour en savoir plus n'hésitez pas à consulter le portail internet, à l'adresse suivante : <https://ccsa.reseaubibli.fr>

Ce site vous permet de consulter les actualités du réseau, animations et ateliers proposés, ainsi que le catalogue en ligne : vous pouvez y réserver et prolonger vos documents.

Côté ludothèque, ce ne sont pas moins de 80 jeux pour tous les âges qui seront disponibles sur place et en prêt pour jouer entre amis ou en famille ainsi que la possibilité de jouer sur les consoles PS4 ou Switch !

On a hâte de voir !! Alors rendez-vous dans quelques mois pour l'inauguration et la découverte de ce nouveau lieu.



Remerciements :

La commune souhaite remercier bien sincèrement l'ensemble des personnes ayant participé et permis à ce projet d'aboutir au premier rang desquels la **DRAC Hauts-de-France** Pascal ALLARD et Jacques SAUTERON, la **Région Hauts-de-France**, le **Département du Nord** Guy FLODROPS et Christel DUCHEMANN, le **Réseau de lecture publique de la CCSA** Quentin SIMON, la **Caisse d'Allocations Familiales du Nord** Aurélie LAURENT, les **architectes et cabinets prestataires SAKARIBA, KHEOPS, TW Ingénierie**, les élus **Jean-Luc PERAT, Joëlle BOUTTEFEUX, Lydie LAVENDOMNE** et les techniciens communaux **Emilie BIENVENU** et **Sophie WAROQUIER** regroupés autour de **Samuel PECQUERIE**, DGS en charge du projet.

UNE ANNÉE APRÈS SON OUVERTURE, PREMIER BILAN POUR LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC IMPLANTÉE AU SEIN DE L'AGENCE POSTALE !

Inaugurée en février 2018, la MSAP traduisant Maison de Services au Public est aujourd'hui bien opérationnelle et offre aux utilisateurs du bureau de Poste plusieurs services et notamment ceux de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Préfecture du Nord, tous disponibles dans le bureau de Poste d'Anor récemment rénové et aménagé.



Doté d'un espace de confidentialité dans l'accueil du bureau poste d'Anor, chaque usager peut disposer d'un espace de libre-service numérique et connecté à Internet, une imprimante et un scanner, mais surtout bénéficier de l'aide apportée par le chargé de clientèle formé spécifiquement. La Direction Régionale de La Poste, lors d'une récente réunion avec la Commune, a dévoilé les premiers chiffres du bilan de fréquentation qui sont particulièrement satisfaisants pour Anor. En effet, pas moins de 250 visites et demandes ont été recensées (187 femmes et 63 hommes), avec 434 connexions comptabilisées sur les sites partenaires. Un très bon début donc pour cette 11^{ème} maison de services au public du Nord.



◀ Découvrir la vidéo de présentation
des MSAP en 2 minutes

Découvrir la vidéo
de l'inauguration de la MSAP d'Anor ▶
Horaires de la MSAP : du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h



Le DAE installé à l'extérieur de la Mairie peut vous sauver la vie ou celle des autres !



La Commune poursuit son équipement de DAE (Défibrillateur cardiaque Automatisé Externe) avec ce quatrième appareil installé sur la façade de la Mairie en extérieur et accessible à tous 7 jours sur 7 et 24h sur 24. En effet, ce dernier complète les 2 premiers acquis il y a quelques années et installés à la salle de sport et au Dojo, et plus récemment, celui installé en partenariat avec les professionnels de santé et la Communauté de communes à l'intérieur de la maison de santé d'Anor. Ce sont donc désormais 4 appareils qui peuvent vous sauver la vie à Anor !

En effet, cet appareil vise à permettre à tout témoin d'un accident cardiaque de pouvoir intervenir dès les premières minutes avant l'arrivée des équipes de secours médicalisées et d'augmenter les chances de survie de la victime. Il

faut néanmoins rappeler que l'utilisation d'un DAE ne constitue qu'un des maillons essentiels de la chaîne de survie, car il convient d'appeler le 15, de masser, de défibriller et attendre les secours.

L'usage de ces appareils est simple et nécessite une initiation très courte pour être efficace, c'est la raison pour laquelle la Commune a convié les habitants, les associations et les riverains de la Place de la Mairie à une formation réalisée par les pompiers d'Anor M. SOLLIEZ, M. SIMPERE et M. WAROQUIER le jeudi 20 juin dernier. Un merci à eux pour leur aide professionnelle.

Ce défibrillateur est également recensé sur l'application Staying Alive, disponible gratuitement pour iPhone & Android, qui permet la localisation des défibrillateurs les plus proches.





INFORMATION DE LA CPAM DU HAINAUT

Depuis le 29 avril 2019, la CPAM du Hainaut accueille les assurés dans un nouvel espace situé au 71 Rue Jean Jaurès à Fourmies.

La maison de santé de Fourmies regroupe plusieurs professionnels de santé : infirmières, médecin généraliste, sage-femme, pédicures podologues, orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes, chirurgien-dentiste et diététicienne.

Dans des locaux flambant neufs, les conseillers de l'Assurance Maladie vous reçoivent du lundi (de 13h à 17h) et du mardi au vendredi (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30) et mettent à votre disposition un **espace libre-service pour vos démarches rapides**.



SERVICES DISPONIBLES



Pour prendre rendez-vous, pensez à préparer votre numéro de Sécurité sociale et connectez-vous sur votre compte ameli www.ameli.fr ou composez le **36 46*** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30).

Pour transmettre votre **correspondance** :

- déposez-la dans la boîte prévue à cet effet au 71 rue Jean Jaurès aux horaires d'ouvertures de l'agence,
- envoyez-la à l'adresse unique : Caisse Primaire d'Assurance Maladie 63, rue du Rempart, CS 60499, 59321 Valenciennes Cedex.

Attention : les courriers déposés à l'ancienne adresse (23 rue Gambetta) ne pourront être traités.

QUALITE DE L'AIR - BRULAGE DES DECHETS A L'AIR LIBRE : UNE PRATIQUE INTERDITE

Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique est à l'origine de 6.500 décès par an dans les Hauts-de-France. Cette pollution est due aux émissions des véhicules, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. En effet, **ces brûlages émettent** également de nombreux **composés toxiques** (métaux, dioxines, particules, etc.). À titre d'illustration, 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 13.000 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.

C'est pourquoi, sur l'ensemble du territoire régional, le **brûlage des déchets verts** produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc...) **est interdit par les règlements sanitaires départementaux**. Il revient aux maires des communes de **faire respecter cette interdiction**. En cas de non-respect de cette interdiction, **une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée**.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France met à la disposition des particuliers des documents d'information sur les risques et les conséquences de ces pratiques, disponible sur le site internet <http://www.nord.gouv.fr>.

Des **solutions alternatives** existent ! Plutôt que de brûler vos déchets, vous pouvez les **apporter à la déchetterie la plus proche de chez vous** ou **les composter chez vous**.

Pour aider les particuliers à « recycler » leurs déchets verts dans de bonnes conditions, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a également publié sur son site internet www.ademe.fr un guide du compostage et du paillage.

COMMUNIQUE DE LA 2^{ème} LISTE ANOR AVENIR

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2^{ème} liste. Néanmoins, mon équipe Bien vivre à Anor et moi-même avons souhaité lui laisser la possibilité de communiquer. (Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

Anor Avenir, Nous sommes tous "Charlie".

Après certaines questions et réflexions de plusieurs de nos concitoyens, nous abordons le sujet de la construction de lotissements sur le territoire Anorien. Nous faisons la différence entre la réhabilitation de sites existants comme « La Verrerie Blanche » ou « La Galoperie » qui étaient à l'abandon et défiguraient notre beau paysage Anorien mais la **création de logements en cité**. Existe-t-il réellement un besoin ? La démographie d'Anor est en baisse. De nombreuses maisons sont à vendre. D'autres habitations sont à louer.

Une autre crainte s'ajoute à ces projets quel type de population allons-nous accueillir dans ces logements ? « La Résidence de l'Europe » est déjà une mauvaise image allons-nous en créer d'autres ? **ANOR** est en train de perdre son identité, allons-nous devenir une banlieue urbaine, une ville dortoir ?

Et la réfection de nos chaussées, de nos trottoirs est-elle abandonnée ? Exemple de chaussée en panne : « la rue de La Chapelle Blanche ».

Que dire de notre environnement (épandages) et donc de la santé de nos concitoyens jeunes et moins jeunes. Bravos aux parents ! Les lignes bougent un peu.

L'ASSOCIATION FASHION DANCE



Créée depuis le 1^{er} avril 2018, l'association **Fashion Dance**, dont le nom a été choisi par les enfants de la Présidente, Mme Sandrine DUPONT, fait référence à la **danse moderne**.

Vous souhaitez rejoindre l'association ? N'hésitez pas à contacter la Présidente !

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de septembre, pour une année d'activité qui débute de septembre jusqu'à la mi-juillet.

Les répétitions se déroulent le **mercredi de 17h à 20h** et le **samedi de 14h à 16h**. Dans le cadre des différentes chorégraphies, une tenue vestimentaire est requise : legging noir, tee-shirt (1 blanc et 1 noir), les autres tenues sont fournies par l'association. La **cotisation annuelle** s'élève à **40,00 €** (avec trois essais gratuits).

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION :

Vous retrouverez les Fashion Dance lors des diverses manifestations et animations communales.

Un **spectacle de fin d'année** vous sera proposé par les membres de l'association le **samedi 9 novembre 2019** à 17h à Salle des Fêtes R. Dubar.

Pour l'année 2019/2020, afin de faire découvrir leur passion, les Fashion Dance participeront aux manifestations extérieures telles que les défilés ou cavalcades des communes avoisinantes.

Après un an d'existence, c'est avec fierté que la Présidente compte **48 licenciées** et **9 mascottes** qui la suivent dans tous les déplacements. La création de cette association était un rêve depuis longtemps pour la Présidente, qui tient par ailleurs à remercier la Mairie d'Anor pour son soutien et sa confiance.

Le bureau de l'association « **Fashion Dance** » se compose des membres suivants :

Président : DUPONT Sandrine

Vice-Présidents : DUPONT Jimmy et LACOCHE Patrice

Trésorière : DELVALLÉE Karine

Secrétaire : LACOCHE Christelle

Membres actifs : JUMEAUX Christine, LEDUC Sylvie et Amélie, BOLLIOT Ludovic, PELLETIER Aurélien

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS :

Mme DUPONT Sandrine, Présidente de l'association

Mobile : **06 14 14 08 87**

Courriel : sandrine.bailleu59@outlook.com

Page Facebook : FASHION DANCE, réservée aux membres de l'association

Siège social de l'association : Mairie d'Anor 5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange – B.P. 3 – 59186 ANOR



UNE GRAINE DE CHAMPIONNE

Lily TONNAIRE, anorienne de 13 ans, pratique l'équitation au quotidien depuis l'âge de 6 ans avec son poney « Yan ». Bien connue dans le milieu du concours de sauts d'obstacles pour en avoir fait sa spécialité, elle remporte sa première médaille d'or au championnat départemental (2015) à 9 ans.

Depuis elle comptabilise plus de 50 podiums à la première place avec une double médaille d'or au championnat départemental 2017, double médaille d'or au championnat inter-départemental 2018 (Aisne, Oise, Somme), et remporte la saison 2017-2018 du challenge Equipe/Equifirst qui réunissait les clubs de Maubeuge, Jeumont, Maroilles, Monceau-Saint-Waast, Hirson.

En 2019, avec sa nouvelle monture, Délyce des Monts, elle intègre la prestigieuse « **Tournée des As** », un circuit d'excellence qui réunit les meilleurs cavaliers de moins de 18 ans à poney où elle évolue en 110 et 120 cm.





REPAS DES AINES DU SAMEDI 04 MAI 2019

Le samedi 4 mai 2019 s'est déroulé, à la Salle des Fêtes Robert Dubar, le traditionnel repas des aînés, offert par la Municipalité aux séniors anoriens âgés de 65 ans et plus.



Autour d'une table de fête, les convives, qui étaient plus de **230**, ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse animée par Eric et Carole.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, de nouveaux séniors sont venus partager le repas dansant. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Une journée très conviviale qui a été appréciée de tous...

C'était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les doyens de cette journée, qui étaient cette année : Madame **Marie-**

Thérèse PICHOL, 94 ans, et Monsieur **Fernand ROLAND, 92 ½ ans**, tous deux accompagnés de leurs proches.

Un grand merci aux membres de la Commission C.C.A.S, à l'équipe de la restauration scolaire, aux bénévoles de l'association « A Deux Mains » pour leur investissement et qui ont œuvré pour le bon déroulement de ce repas.



PERMANENCE DU SERVICE PARENTHÈSE

Mise en Place avec le concours du Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'Association pour la justice, l'accueil et la réinsertion (AJAR), la Maison de la Famille de l'AGSS, le Conseil Départemental, l'Etat et les services d'aides aux victimes, **PARENTHÈSE est unique dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.**



Parenthèse propose un **accueil spécialisé** pour les **victimes de violences intra-familiales**, un lieu où se poser, dire, être écouté..., une aide dans les démarches administratives et sociales, une mobilité sur tout l'arrondissement.

Parenthèse vous permet **d'échapper à la violence, de répondre à vos questions (vos droits), d'élaborer avec un professionnel des réponses à vos difficultés et de rechercher des solutions dans l'urgence et dans le temps** (hébergement, insertion, projet de vie).

Les prochaines permanences PARENTHÈSE se dérouleront en Mairie d'Anor, **uniquement sur rendez-vous**, aux dates suivantes :

- Lundi 22 juillet 2019 (après-midi),
- Lundi 26 août 2019 (matin).

Contact : **PARENTHÈSE** au **06.52.13.65.77** ou par courriel : parenthese@agss.fr

VOUS AVEZ 65 ANS CETTE ANNEE ! N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE POUR LE COLIS DE NOEL OU LE REPAS DES AINES !

Le Colis de Noël, offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est distribué au cours du mois de décembre, par les membres de l'équipe municipale à toutes les personnes de 65 ans et plus, seules ou en couple, domiciliées à Anor. Le repas annuel, quant à lui, se déroule au printemps, les aînés sont invités par la Mairie à passer un moment convivial autour d'un bon repas et d'une animation musicale.

La **liste des bénéficiaires** du colis de Noël et du repas des aînés, **est établie à partir de la liste électorale de la Ville d'Anor**. Nous vous rappelons par ailleurs que toute personne ayant **65 ans au cours de l'année**, non inscrite sur les listes électorales, est priée de se rapprocher de la Mairie pour se faire inscrire (en présentant leur carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois).





• Un parking de 9 places apportant confort et sécurité pour les riverains – Mars 2019
Rue du Petit Canton



• L'ancienne passerelle déposée par le Service Technique
Février 2019
La Vieille Verrerie



• Pose de fosses micro-station par le propriétaire – Janvier 2019
Quartier de la Galoperie



• Réalisation des massifs pour la nouvelle passerelle – Mars 2019
La Vieille Verrerie



• Travaux d'assainissement NOREADE réalisés par l'entreprise STPA – Avril 2019
Quartier de la Galoperie



• La nouvelle passerelle posée par les services techniques
Mai 2019
La Vieille Verrerie



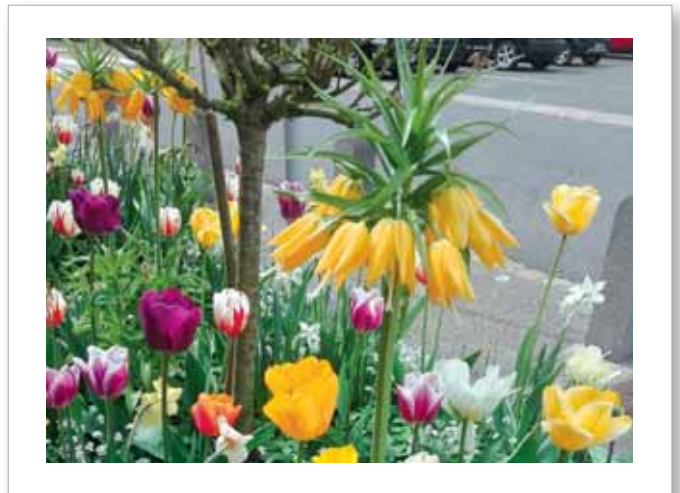
• Un nouveau camion benne Renault Master pour les Services Techniques – Mars 201



• Travaux d'aménagement en régie par les services techniques – avril 2019
Ecoquartier de la Verrerie Blanche



• Le début des aménagements extérieurs – Mars 2019
*La Maison des Médecines douces
Rue Pasteur*



• Fleurissement de printemps - Avril 2019
Mairie

L'ANCIENNE ECOLE DU POINT DU JOUR, LE CLUB DE MODÉLISME FERROVIAIRE BÉNÉFICIE DE NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le cadre de la réflexion globale de la reconquête de l'ancienne Ecole du Point du Jour, d'importants travaux viennent d'être réalisés en régie par les Services Techniques à la grande satisfaction du Club de modélisme ferroviaire.



Club de modélisme ferroviaire
Ecole du Point du Jour
Un espace de travail aménagé



Club de modélisme ferroviaire – Ecole du Point du Jour
Un escalier sécurisé pour accéder à l'étage entièrement aménagé

En étroite collaboration avec l'Avesnoise, il a été possible de restituer un espace d'habitation tout en aménageant les combles au-dessus de la Salle accueillant les différents circuits sur environ 60 m². Une ouverture au plafond a permis la pose d'un large escalier donnant accès à un volume entièrement distribué en plancher, isolation, électricité, chauffage, avec un éclairage naturel composé de 6 ouvertures, apportant confort, aération, luminosité.

De mini-ateliers entre les poutres permettent ainsi aux adhérents de travailler indépendamment leur passion.

Félicitations et remerciements à nos différents services techniques pour leur professionnalisme et leur investissement. Bravo.



DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PLUS MODERNES ET PLUS RAPIDES EN QUELQUES CLICS !

10 ans après le premier paiement par carte bleue réalisé en 2009, Anor passe à la gestion entièrement dématérialisée pour l'ensemble des activités et des services périscolaires qu'elle propose grâce à la solution MyPérischool développée par une start'up régionale.

Finis le remplissage interminable des dossiers à la main, la transmission des attestations, des fiches d'inscriptions et attestations en tout genre en version papier et place désormais au système MyPérischool qui remplace aujourd'hui les anciens dossiers manuscrits et autres photocopies.

C'est en effet pour **faciliter le quotidien des parents**, que la Municipalité a fait en sorte que les services périscolaires et extrascolaires puissent être réservés et payés en toute simplicité depuis n'importe quel appareil relié à internet. Déjà opérationnel pour le centre de loisirs d'été, les inscriptions au restaurant scolaire seront possibles dès le 1^{er} août prochain.

En quelques clics, vous pourrez donc inscrire vos enfants à tous les services de la Collectivité, restaurant scolaire, garderie du matin et du soir, centre de loisirs des petites et des grandes vacances, activités du mercredi ou bien encore le séjour neige.

Les avantages sont nombreux, au-delà du geste pour l'environnement avec moins de papier utilisé, et notamment **un gain de temps pour les inscriptions et le paiement des factures** grâce à un accès à MyPérischool 24h/24 et 7J/7, un confort d'utilisation grâce à une application web et mobile permettant aussi d'obtenir vos attestations, une meilleure gestion de l'agenda grâce à un système d'inscription simple et rapide et des notifications push, SMS et emails pour alerter les parents.



Concrètement comment ça marche ?

- Connectez-vous à **MyPérischool** sur internet via le portail <https://anor.myperischool.fr> ou sur smartphone avec l'application MyPérischool disponible gratuitement sur Google Play (pour système Android) et App Store (pour systèmes iOS)
- **Créez un compte famille** avec votre adresse mail et le code réservé à la Commune d'Anor : **BYMEAVM**
- **Inscrivez et référez votre enfant**
- **Photographiez ou scannez les justificatifs** (auparavant, la Municipalité était contrainte de demander aux parents de produire l'ensemble des justificatifs légaux à chaque inscription. Désormais, ces documents ne seront sollicités qu'une seule fois. Ils seront stockés jusqu'à la fin de leur validité).
- **Attendez leur validation par l'administration** (En règle générale, cela prend moins de 1 jour ouvré)
- **Réservez les activités souhaitées**
- **Payez par carte bancaire**, grâce aux outils sécurisés par la Direction Générale des Finances Publiques, 24H sur 24, 7 jours sur 7

Sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide et d'un accompagnement particulier en cas de difficultés lors de la réalisation de vos démarches et que le recours aux autres moyens de paiement est toujours possible en mairie, aux horaires habituels d'ouverture et auprès du service enfance. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'adresse, d'une attestation de quotient familial CAF, de votre feuille d'imposition N-1, de l'attestation d'assurance et du carnet de vaccinations des enfants avant de vous lancer. Pour le restaurant scolaire seule l'attestation d'assurance vous sera demandée. **Alors, n'attendez pas la rentrée et inscrivez d'ores et déjà vos enfants !**



Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder à la vidéo de présentation de My Péri'School



MILLE PATTES EN CHEMIN... AUTOUR DE L'ÉCOLE POUR L'INAUGURATION DE LA PASSERELLE DE LA VIEILLE VERRERIE !

Le mardi 21 mai 2019, les enfants des écoles du Petit Verger et de Daniel Vincent ont été conviés par la commune à une promenade pédagogique sur le **chemin de la Vieille Verrerie**, afin d'y découvrir **le bocage et sa biodiversité**. Puis, les deux groupes d'élèves se sont rejoints à la toute nouvelle passerelle du chemin, afin de l'inaugurer en coupant le ruban. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de gestion des chemins ruraux d'Anor et de l'opération "**Mille Pattes en chemin... autour de l'école**".



En effet, dans la continuité de la préservation de ses chapelles et de ses linéaires de haies, la **commune d'Anor**, a fait le choix de **préserver et de rénover ses 54 chemins ruraux**, soit plus de **douze kilomètres de voies**. Le premier chemin, à bénéficier de ce plan, est celui de la Vieille Verrerie, qui possédait une passerelle enjambant le ruisseau des Anorelles. Mais celle-ci montrait des signes d'usure et elle a été remplacée par une **passerelle neuve, entièrement réalisée en régie par les agents des services techniques municipaux**.

L'objectif de cette action, auprès des enfants, est de les sensibiliser sur **l'utilité des chemins ruraux** pour le maintien et le développement de la biodiversité, mais également pour **promouvoir les mobilités douces** que sont la marche, le cheval ou le vélo !

L'après-midi s'est achevé autour d'un goûter accompagné d'un verre de jus de pomme réalisé dans le cadre de l'action « **Cueillons la nature** ».

Grâce aux interventions des techniciens des Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie Association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, les enfants et leurs enseignants ont pu découvrir et comprendre que **la haie**, par les différents intérêts qu'elle présente, **renforce l'impact positif des chemins** : limitation de l'érosion, brise-vent et refuge pour la faune. De plus, elle les rend plus attractifs et intéressants en rompant la monotonie du paysage.



Les **chemins ruraux** sont donc **bénéfiques** pour **la faune et la flore** puisqu'ils servent de gîtes, d'abris, de zones de nourriture ou encore de corridors écologiques aux espèces de notre territoire.

L'entretien du réseau de plus de 11.800 mètres de chemins ruraux est donc ici pleinement justifié au-delà de l'impact important sur l'environnement.

Anor a compris, depuis longtemps, l'ensemble de ses enjeux et fêtera, dans quelques jours, **les 10 ans de ses dispositifs de protection des haies et du bocage**. En effet, près de 80 % du maillage bocager d'Anor représentant plus de 143 km de linéaire de haies, est protégé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Ce maillage, au-delà de son intérêt paysager, présente des fonctions multiples et primordiales à **l'équilibre de l'espace rural agricole** et notamment l'enclosure des parcelles des exploitations agricoles, la **lutte contre l'érosion des sols** par le ruissellement des terres cultivées, la **protection du bétail** contre les intempéries et enfin la constitution de **véritables corridors écologiques pour la faune**.

LES CHIFFRES CLES

- Nombre de chemins ruraux Anoriens : **54**
- Linéaire théorique des chemins ruraux : **11.824 mètres**
- Nombre de kilomètres de haies protégées grâce au PLU : **143,27 kilomètres soit près de 80% au total**
- Nombre de patrimoine vernaculaire protégé grâce au PLU : **59 composé de 34 oratoires + 23 chapelles + 1 grotte + 1 calvaire**
- Nombre de chemins de randonnées : **13 dont 1 GR et 1 VTT**

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour en savoir plus sur le Plan de Gestion des Chemins Ruraux de la Commune d'Anor





★ **Départ Vacances de neige pour 30 CM₂**
Du 9 au 16 février 2019



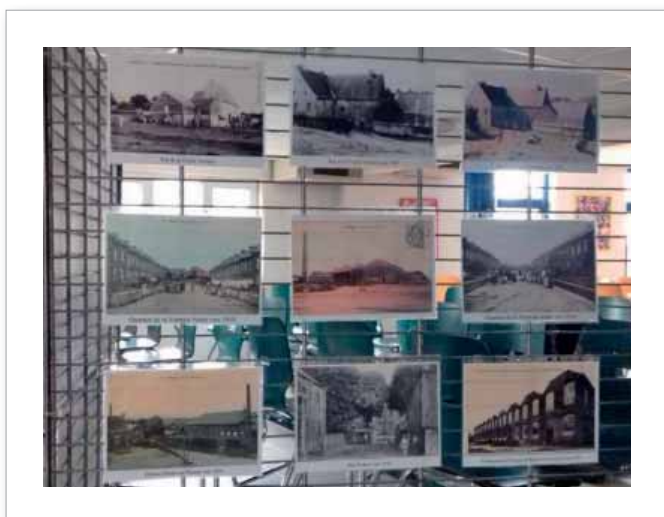
★ **Exposition « Mémoire Verrière »**
des Glaces de Boussois au Gîte de Séjour
Municipal avec l'Association Mémoire
Verrière de Boussois
Samedi 6 et dimanche 7 avril 2019



★ **Opération Anor ville propre**
en partenariat avec
« Hauts-de-France propres »
Samedi 06 avril 2019



★ **Chasse aux Œufs de Pâques**
Organisée à la Résidence
Jean-Pierre Lenoble « Le Clos des Forges »
Lundi 22 avril 2019





★ **Parcours Santé**
Vendredi 17 mai 2019
Avec la participation des écoles d'Anor



★ **La Fête des Voisins**
Vendredi 24 mai 2019



Rue du Général de Gaulle

★ **Réception de la Fête des Mères**
Vendredi 24 mai 2019



★ **La Fête de la Musique**
Samedi 15 juin 2019



L'Harmonie d'Anor

★ **La Fête des Voisins**
Vendredi 24 mai 2019



Rue de la Chapelle Blanche



Le groupe FLASHBACK 80



Anor Plage – Parc Despret DU DIMANCHE 7 AU LUNDI 15 JUILLET 2019

• **Programme complet** sur www.anor.fr, rubrique « agenda ».

DUCASSE DE L'ÉTÉ - PLACE DU 11 NOVEMBRE DU 10 AU 18 AOÛT 2019

★ Programme

- **Samedi 10 août :**
Ouverture de la Ducasse.
- **Dimanche 11 août :**
17h : **Chansons françaises** par **Damien Auberti**.
- **Lundi 12 et samedi 17 août :**
14h : Concours de pétanque
- **Mardi 13 août :**
17h : **Concert de Fernand Jack**
Rock français
- **Mercredi 14 août :**
17h : **Serge Dalayrac**
chante **Eddy Mitchell**
- **Jeu 15 août :**
8h-18h : **Brocante** – Place du 11 Novembre
(organisée par le FCA - Réservations au 06 85 18 60 27)
17h : **Claude Esteve** chante **Calogero**
23h : **Feu d'artifice**
- **Vendredi 16 août :**
14h : Concours de belote
- **Dimanche 18 août :**
16h : **Grand Gala de Catch** – 4 combats – Spectacle gratuit.



ANIMATIONS ET FESTIVITÉS À VENIR...

★ TRAIL DE LA CULMINANTE

- **Samedi 14 septembre 2019**
12h - Organisé par la Ville d'Anor et le Club Athlétique Fourmisien.



★ TREMPLIN « CUIVRES EN NORD »

- **Samedi 28 septembre 2019**
16h – Salle des Fêtes Robert Dubar
Organisé par l'Association génération Acoustique

★ Comédie musicale Les Années Folles « Mission au CHAT NOIR » par Orchidée Productions

- **Vendredi 11 octobre 2019 à 20h30**

Salle des Fêtes Robert Dubar

SYNOPSIS

1920, un vent de folie souffle sur une France meurtrie par un conflit de quatre longues années.

Alors pour oublier, on chante, on danse, on s'amuse.

C'est le temps du **charleston**, du **jazz**, de **Joséphine Baker** et de **Sydney Bechet**...

Retrouvons cette frénésie à travers une histoire complètement déjantée, loufoque ...

Le commissaire Maigret engage le sergent « Sans Soif » et 3 gendarmettes dans le but de récupérer des documents à l'intérieur du cabaret parisien : « **AU CHAT NOIR** »...

Elles se feront engager grâce à leur numéro très spécial pour lui permettre de s'introduire dans les lieux...Mais tout ne se passe pas comme prévu !!

Une comédie Musicale hilarante où projections d'images décalées, chansons burlesques, gags délirants, danses endiablées s'entremêlent faisant revivre la Grande Epoque du Music-hall !

UN PUR MOMENT DE BONHEUR !! ENTREE GRATUITE.
VEZENEZ NOMBREUX !

★ EXPOSITION « NOS SOUVENIRS D'ANOR »

- **Dimanche 20 octobre 2019**
De 10h à 17 h - Ancienne école du Point du Jour -
Entrée gratuite.
Organisée par Les Amis du Point du Jour
Photos d'archives, vidéos, objets...

★ MESSE DE L'HOMME ARME

- **Samedi 9 novembre 2019**
20h00 - Eglise Saint-Nicolas d'Anor –
Entrée : 5 €
De Karl JENKIS par l'Harmonie Municipale de Berlaimont dirigée par Gérard HALLANT et les Chœurs : ENCHANTANOR dirigé par Angélique WALLERAND, LYRICANTO & LA FRATERNITÉ (Frameries) dirigés par Jeanne LHOTE.

